

RÈGLEMENT CHAMPIONNAT ATTELAGE GHS 2025.

Préambule :

Un Championnat GHS d'Attelage est organisé pour la première fois cette saison 2025.

Le Championnat GHS d'Attelage se courra sur 2 concours et 4 épreuves de type derby barème A, 2 épreuves à Etalle le 20/04 et 2 épreuves à Hachy le 20/07.

Il y aura un Championnat dans toutes les catégories où minimum 3 meneurs GHS auront participé aux 4 épreuves.

Article 1 :

- Le Championnat GHS d'Attelage est ouvert à tous les meneurs en ordre de licence du Groupement GHS.

Article 2 :

- A chaque concours, il y aura un classement général par catégorie de tous les meneurs ayant participé tous groupements confondus.
- Pour le Championnat, le classement s'établira sur base des points de pénalités. L'addition des points obtenus à l'issue des 3 premières épreuves déterminera le classement provisoire.
- L'ordre de départ de la 4^{ème} épreuve sera à l'inverse du classement provisoire. En cas d'ex-aequo, un tirage au sort sera fait et dans le cas des doubles participations, la combinaison meneur/cheval la mieux classée partira en premier.
- Un meneur éliminé ou ayant abandonné dans la 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} épreuve peut participer à l'épreuve suivante.
- Seront déclarés CHAMPION du GHS, les meneurs ayant obtenus le moins de points sur les 4 épreuves dans leur catégorie. En cas d'ex-aequo, pour l'une des trois premières places du Championnat, c'est le temps du barrage de la 4^{ème} épreuve qui les départagera.

Article 3 :

- La participation au Championnat n'engendrera pas de coûts supplémentaires autres que le prix habituel d'engagement pour chaque concours.

Article 4 :

- Tous les cas non-prévus dans le présent règlement seront tranchés souverainement par le GHS et les membres du jury dans un esprit sportif.